

Pollionnay

Bulletin d'Informations
municipales et communales

OCTOBRE 1990 - N° 31



Delorme phot. V. Arbesle

Bonjour à François
POLLIONNAY (Rhône) -- Entrée du Village (côté Est)

Sommaire

Le mot du Maire	3
Compte rendu de la séance du Conseil Municipal	4
La Commission des Finances Communales	5
Etat-Civil	7
Bibliothèque municipale de Pollionnay	8
Ecole publique mixte de Pollionnay	9
La Maison de la Rencontre	10-11
Anciens Combattants	12
Maison des jeunes - Plan Local jeunes et Médiathèque	13
Association des familles	14
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	14
Ecole de Musique	15
ASCP - SLAP	15
Sauvegarde des Côteaux du Lyonnais - comité de Pollionnay	16
Classes en 1	17
Centre Médical "Les Aurélias"	18

Le Directeur Gérant : Monsieur Raymond DUCLOS, Maire

Responsable informations : Jean BLIEM, Adjoint

Responsable commercial : Roger DEROUX, Adjoint

Merci de votre confiance aux annonceurs
qui nous permettent la parution du Bulletin Municipal
dans sa nouvelle présentation

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

Le mot du Maire

Monsieur le Maire, prenant actuellement quelques vacances bien méritées, chez son fils, au Canada, l'équipe municipale vous présente quelques projets importants pour notre village, à réaliser fin 90 et 91.

Médiathèque - Maison des Jeunes.

On en a beaucoup parlé dans les chaumières... et bien les travaux vont commencer... le 5 novembre et durer de 3 à 4 mois. Ce projet a été élaboré avec l'accord des responsables dont les suggestions ont été examinées.

L'ouverture des plis de l'adjudication des travaux aura lieu le 15 octobre.

Cet aménagement sera, avec la démolition du vieux bâtiment jouxtant le local VTT, l'avant dernier chantier de la restructuration du tènement RIVOIRE, avant que ne soit réhabilitée la dite "Maison Rivoire" qui abrite aujourd'hui la bibliothèque municipale et la Maison de la Rencontre.

Zone Na dite "derrière la Mairie"

La décision de l'étude d'aménagement a suscité bien des débats. Le contrat officiel d'étude d'aménagement par l'OPAC du Rhône, a été approuvé en Conseil Municipal du 7 septembre ; il permet à la commune de reprendre au terme du contrat la propriété de 2 parcelles destinées à recevoir un immeuble locatif et un immeuble en accession à la propriété et d'une troisième réserve foncière pour un équipement public.

Route de la Rapaudière

Tous les habitants du secteur ont eu l'occasion d'apprécier la réalisation de la première tranche de l'élargissement, menée rapidement avec le minimum de gêne pour les usagers (les engins de travaux ont souvent été déplacés afin d'éviter un demi-tour à ceux qui s'étaient engagés malgré les panneaux) le soir la voie était rendue à une circulation presque normale.

Il serait maintenant raisonnable, que les automobilistes ne prennent cette voie ni pour une piste d'essai, ni pour une autoroute.

Electricité

Un transformateur au sol est prévu à la Rapaudière pour remplacer les deux existants sur poteaux. Nous avons demandé au SYDER, d'en profiter pour revoir l'implantation de plusieurs supports - dont certains au milieu de terres cultivées - afin d'améliorer l'emprise sur l'environnement de cette partie du réseau EDF.

Foire

Une fois de plus avec le bon vouloir du soleil, le travail énorme réalisé par les associations, les habitants qui ont participé, et la qualité des exposants, l'édition 1990 a été une réussite. C'est un remarquable exemple de ce que peut réaliser un village, quant au delà des différences, tous s'attachent à œuvrer vers un même but.

Pour terminer, nous nous permettons de formuler un vœu : nous avons essayé d'améliorer la circulation dans le bourg tout en maintenant les possibilités de stationnement propices aux commerces. Ayons un minimum de civisme, respectons les panneaux afin de permettre aux personnes âgées ou handicapées de s'arrêter un court instant pour faire leurs courses.

Avec l'automne, risquent de tomber non plus les avertissements, mais les contraventions.

Les Adjoints
L'Equipe Municipale

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

7 Septembre 1990

- Finances :

. Le compte administratif de 1989 fait apparaître un excédent global de clôture de 899 579,41 F.
. Le budget supplémentaire de 1990 s'élève à 106.087 F. pour la section de fonctionnement et à 744 630,41 F. pour la section d'investissement dont une réserve foncière de 610 630,41 F.

- Urbanisme :

* Zone Na de la Mairie. Après aménagement de la zone par l'OPAC du Rhône, la commune se réserve la maîtrise d'ouvrage des parcelles destinées à recevoir les immeubles locatifs, accession à la propriété et à usage public.

* En zone urbaine. Une participation financière sera demandée aux constructeurs, ne pouvant réaliser les aires de stationnement prévues.

- Les contrats d'assurance de la commune seront revus à la baisse.

- L'impression du Bulletin Municipal sera confiée à l'imprimerie Jacques Poix Communications à Craponne.

- La SARL Carrières Poccachard se substitue à M. Alfred Poccachard pour l'exploitation à "La Rapaudière et le Ratier".

- Motion de soutien à l'action des maires pour le calcul de la DGF

- Motion de soutien à la Lituanie.

- Questions diverses :

- Il est rappelé que les frais scolaires ne peuvent être pris en compte par la commune et sous certaines conditions que pour les élèves inscrits dans des établissements publics.

- La situation de gêne due au ball-trap sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

- La cotisation mensuelle de la bibliothèque municipale est portée à 25F.

- Les correspondants du préinventaire demandent que soit effectué le nettoyage des abords de la Chapelle de Larny.

- Les jeunes de Pollionnay ont participé à la réfection de la belle calèche du Comité des Fêtes.



La Commission des Finances Communales

Impôts locaux : tout savoir

Pour tout savoir sur les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière), répondre à toutes les questions que nos lecteurs peuvent se poser dans ce domaine, le ministère de l'Economie, des Finances et du Budget nous a fait parvenir un dossier dont voici la teneur :

Qui doit payer ?

Pour la taxe d'habitation c'est l'occupant : locataire, propriétaire, occupant à titre gratuit.

Pour la taxe foncière, c'est le propriétaire ou le titulaire de la propriété utile dans le cas de démembrement du droit de propriété (usufruitier, emphytéote, preneur d'un bail à construction).

Dans les deux cas, sont concernées aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires.

Pour quelle période ?

C'est la situation au 1er janvier qui est prise en compte. Exemple : vous quittez ou vous vendez le 15 octobre le logement que vous occupiez au 1er janvier : vous devrez payer la ou les taxes pour l'année entière sans prorata (ou réduction).

Les personnes à charge sont-elles prises en compte ?

Pour la taxe foncière : non.

Pour la taxe d'habitation, il y a un abattement pour personnes à charge (calculé automatiquement) sur la résidence principale uniquement.

Quelles sont les personnes à charge ouvrant droit à abattement ?

- Vos parents (ou ceux de votre conjoint) âgés de plus de 70 ans ou qui sont infirmes à condition qu'ils habitent avec vous et soient non imposables à l'impôt sur le revenu.

- Vos enfants pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à savoir : s'ils ont moins de 18 ans, s'ils ont moins de 21 ans au 1er janvier, s'ils sont étudiants et ont moins de 25 ans, s'ils sont infirmes quel que soit leur âge, s'ils font leur service militaire, ou s'il s'agit d'enfants ayant fondé un foyer distinct (ainsi que leur conjoint et le cas échéant, leurs propres enfants) à condition qu'ils aient demandé le rattachement des revenus du ménage aux revenus de l'un des parents des conjoints, qu'ils habitent sous le même toit que ce dernier et qu'ils ouvrent droit à abattement pour enfants à charge en matière d'impôt sur le revenu.

Qui a droit à un dégrèvement total ?

Si vous remplissez les trois conditions suivantes vous ne paierez pas de taxe d'habitation :

Condition relative à la personne : vous êtes titulaire de l'allocation Fonds national de solidarité, vous êtes âgé de

plus de 60 ans, vous êtes veuf ou veuve, vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés ou vous êtes infirme ou invalide et ne pouvez subvenir à vos besoins par votre travail.

Condition de ressources : vous étiez non imposable à l'impôt sur le revenu en 1989.

Condition de cohabitation : vous occupiez au 1er janvier votre habitation seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes à votre charge (non passibles de l'impôt sur le revenu) ou titulaire du Fonds national de solidarité ; vous ne paierez pas de taxe d'habitation seule si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu ; et si au 1er janvier vous habitez seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes à votre charge ne payant pas d'impôt sur le revenu ; et si au 1er janvier vous aviez plus de 60 ans ou étiez veuf(ve) ou invalide ou infirme, sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail.

Pour les conditions d'âge il suffit que le contribuable ou son conjoint les remplisse.

En revanche, vous devrez payer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui figure sur l'avis que vous allez recevoir.

Qui a droit à un dégrèvement partiel ?

Vous bénéficiez d'une réduction de la taxe d'habitation 1989 si vous occupez votre logement seul ou avec votre conjoint ou avec des personnes qui sont à votre charge au sens de l'impôt sur le revenu.

Deux cas alors :

. Les contribuables dont la cotisation de taxe d'habitation, frais de gestion de la fiscalité locale compris, est supérieure à 1370 Frs

-et qui sont imposables sur le revenu : le dégrèvement est alors égal à 100% de la fraction de la cotisation de taxe d'habitation qui excède 1370 Frs. ; sur demande des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, cette limite est ramenée à 457 Frs.

- ou ceux dont la cotisation d'impôt sur le revenu n'excède pas 1550 Frs. : le dégrèvement est alors égal à 50% de la fraction de la cotisation de taxe d'habitation qui excède 1370 Frs.

. Les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente n'excède pas 15 000 F : le dégrèvement est alors égal à la fraction de la cotisation de taxe d'habitation qui excède 4% du revenu, sans pouvoir être supérieur à 50% du montant de cette cotisation qui excède 1370 Frs.

Taxe d'habitation.

Les personnes âgées en maison de retraite et encore propriétaire de leur ancienne habitation ne sont pas exonérées de leur taxe d'habitation.

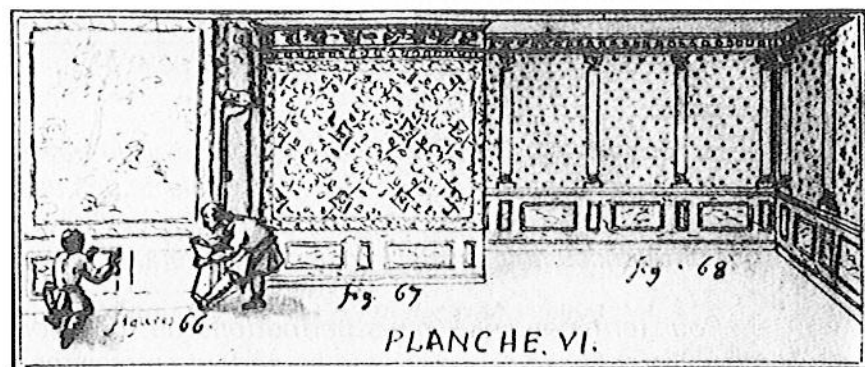
Actuellement, les personnes hébergées en maison de retraite sont considérées comme ayant leur habitation principale dans l'établissement qui les accueille.

Elle ne peuvent dans cette situation, prétendre pour leur

PAPIERS DE TENTURES - DÉCORS PANORAMIQUES

Documents exclusifs - Collection unique en France - Éditeur depuis 1880

Étoffes d'Intérieur
Soieries de Lyon
Sièges et canapés
Atelier de confection



HENRI GERMAIN

BRUNO VITAL DURAND

11 RUE AUGUSTE-COMTE - 69002 LYON - TÉL. 78.42.69.79

ancien logement resté meublé, au dégrèvement prévu par l'article 1414 du Code Général des Impôts dont le bénéfice est limité au logement constituant l'habitation principale.

Cependant les personnes âgées dans la situation évoquée, peuvent sur demande obtenir la remise gracieuse de la taxe d'habitation afférente au logement qu'elles occupaient avant leur placement en maison de retraite.

Cette remise ne peut cependant être accordée s'il apparaît que ce logement constitue en réalité une résidence secondaire pour les membres de la famille, et en particulier pour les enfants du contribuable (J.O. du 13.03.89).

Le dégrèvement qu'il soit total ou partiel ne s'applique qu'à la résidence principale.

A noter qu'en matière de taxe foncière, les personnes âgées, handicapées et de condition modeste sont dégrévées d'office de la taxe foncière sur les propriétés bâties afférente à leur habitation principale. Il s'agit :

- des titulaires du F.N.S. (conditions de cohabitation) ;
- des redevables âgés de plus de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition s'ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente ;
- des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, non passibles de l'impôt sur le revenu.

Les constructions nouvelles sont-elles exonérées ?

Oui de taxe foncière, pendant 2, 10 ou 15 ans.

- 2 ans pour toutes constructions nouvelles ;
- 10 ans pour toutes les habitations principales financées à plus de 50% au moyen de prêts aidés par l'Etat pour lesquels aucune demande de prêt n'a été déposée avant le 31 décembre 1983.
- 15 ans pour les habitations principales financées à l'aide de prêts selon le régime propre aux H.L.M. ;
- 15 ans pour les habitations à usage locatif et financées

pour plus de 50% à l'aide de prêts aidés par l'Etat ou pour les habitations principales en accession à la propriété dont la demande de prêt a été faite avant le 31 décembre 1983.

Le bénéfice des exonérations temporaires est subordonné à la déclaration du changement qui les motive. Les constructions nouvelles sont portées par les propriétaires à la connaissance de l'administration dans les 90 jours de leur réalisation définitive.

Où et quand payer ?

Vous payez à la perception dont l'adresse est indiquée sur votre avis d'imposition, soit par courrier, soit en vous déplaçant.

Quand deux dates sont indiquées : la date de mise en recouvrement et la date limite de paiement, c'est cette dernière qu'il faut retenir. Passé cette date l'impôt sera majoré de 10%.

En cas d'erreur que faire ?

Adressez-vous à votre centre des impôts. L'adresse figure sur votre avis d'imposition.

Attention : il y a un délai pour réclamer. Si la date limite de paiement est en 1990 vous pouvez réclamer jusqu'au 31 décembre 1991.

Où vous renseigner ?

Si votre réclamation porte sur le montant de l'impôt, au Centre des impôts ; si elle concerne le paiement, à la perception.

Il existe des dépliants pour répondre à vos questions :

- Habitation principale : taxe d'habitation, taxe foncière ;
- Exonération temporaire de taxe foncière ;
- Où vous renseigner ? Comment réclamer ?

Demandez-les à votre centre des impôts, à votre perception ou dans certaines mairies.

État civil

MARIAGES - 7 juillet : Pascal POMMIER et Véronique LIETTE
22 septembre : Georges DEMOISSON et Christiane JOUHANIN

NAISSANCES 20 juin : Mélanie GARCIN
3 juillet : Guillaume CARRETTE
29 juillet : Damien MESSINA
8 Août : Thibault CHANTRE
24 août : Déborah BOUVET
10 septembre : Nadège CHAMAUX

AVIS

- Ramassage de textiles usagés, chaussures (par paires attachées), radios périmées : **samedi 13 octobre, salle Jourdan de 8h30 à 11h30.**
- Le Conseil Municipal adresse les plus vives félicitations à une ancienne élève de notre école : **Michèle Janin Thivos** qui a été reçue à l'agrégation d'Histoire, à la Sorbonne.
- J'ai eu 17 ans en juillet, août, septembre 90. Je me fais recenser à la mairie de mon domicile en octobre 90 muni :
 - du livret de famille ou d'une fiche familiale d'état civil
 - de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- Porte ouverte au Club du Tilleul, **dimanche 14 octobre**, Salle Polyvalente.

CARRIERES POCCACHARD SARL

PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIÈRE - POLLIGNONNAY - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL : 78 48 13 14

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

*Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises*



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIGNONNAY **Tél 78 48 15 73**

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

BLANCHISSERIE

Collectivités - Hôpitaux - Restaurants

J.M. MORELLON

"Le Sarrazin"

69290 POLLIGNONNAY

Tél. 78 48 12 83

électricité générale - chauffage électrique

INSTALLATIONS
ISOLATION
VENTILATION

Marcel CHANTRE

12, rue du Dronaud
69670 VAUGNERAY

Tél. 78 45 81 20



Dans un cadre champêtre et forestier

Des produits naturels

*Auberge
des Garennes*

Menu Campagnard et Gastronomie Traditionnelle
Banquets - Repas d'Affaires - Anniversaires

Départementale 610 entre Pollignonnay et St-Pierre-la-Paule

N. C. Lyon B 374554 635

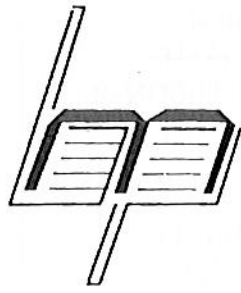
Col de la Croix du Ban

Téléphone : 74.70.48.47

CABINET D'ARCHITECTURE SERIZIAT E.U.R.L.

- Bâtiments pour collectivités locales
- Logements collectifs (location ou accession)
- Bureaux, Commerces, Industries et Santé

565, ch. de la Bruyère 69760 LIMONEST Tél. 78 35 24 15



bibliothèque municipale pollionnay

La rentrée à la bibliothèque :

La rentrée, c'est reprendre les horaires habituels d'ouverture :

Dimanche	11h-12h
Mercredi	10h-11h et 15h-16h
Jeudi	18h-19h

C'est retrouver nos rendez-vous avec les enfants de l'école le lundi matin tous les quinze jours.

Cette année, nous adaptons aussi nos horaires aux nouveaux rythmes de vie de l'école. Annie, Marie, Maryse et Suzanne accueilleront un groupe d'enfants le jeudi de 16h15 à 17h15 pour lire tranquillement, choisir des documents, en emprunter, faire une recherche sur un sujet donné ou écouter une histoire. Les mamans (et/ou papas) des petits ou grands enfants qui aimeraient se joindre à l'équipe du jeudi seront les bienvenus.

Le Semeur

Il jeta toutes ses graines, sauf la dernière. La terre les recevait dans sa grande lèvre de chaleur et d'humidité. La dernière graine, il la tenait au creux de sa main. La terre ne l'aurait pas tout de suite. C'est si bon, disait-il, de tenir une petite forêt dans le creux de la main.

Norge

Sous un chaud soleil et presque à l'ombre des mûriers, le jour de la foire, une exposition sur les droits de l'enfant était présentée. Un petit jeu d'observation et de réflexion l'accompagnait. Les quatre jeunes premiers ont été récompensés par un livre.

L'étonné

Pour réussir dans la vie, il faut s'étonner de tout, et même s'étonner de vivre. Car un homme étonné apprend à chaque instant. Une rose étonnante, une femme étonnante, une étonnante guerre jamais son bouclier n'est pris au dépourvu. Non, il sait accueillir les sursauts du destin : Rien ne l'étonne.

Norge

R. Beaumont - S. Battesti

AUTO-ÉCOLE DE CHARBONNIÈRES

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIÈRES-LES-BAINS
Tél. 78.87.17.30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15h

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

ET TRAVAUX PUBLICS

Toitures "Anciennes"

Bouchard - Bazin

"La Poizatière" - 69290 POLLIONNAY

Tél. (Bouchard) 78.48.13.50

Tél. (Bazin) 78.45.84.48

Roger CHICAULT

Prêt à porter masculin

PACO RABANNE - SEILIGMANN - SADEV - LEWINGER - ANDRE GABICCI

SPECIALISTE DU VETEMENT D'INTERIEUR ET DU SOUS-VETEMENT MASCULIN

CANE - EMINENCE - HOM

27, avenue de la République - 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE - Tél. 78 34 03 77

Ecole Publique Mixte de Pollionnay

A la rentrée de Septembre 1990, l'Ecole Publique Mixte de Pollionnay compte 76 élèves pour 3 classes (soit 8 élèves de plus qu'à la rentrée de septembre 89).

Cette rentrée a permis d'accueillir des familles nouvellement installées à Pollionnay.

Répartition des classes

- Mlle Robert : classes enfantine

nés en 1988	: 4	} 30
nés en 1987	: 13	
nés en 1986	: 9	
nés en 1985	: 4	

- M. Beaumont

Section enfantine (nés en 1985)	: 6	} 23
CP	: 6	
CE1	: 11	

- M. Cavassa

CE2	: 7	} 23
CM1	: 11	
CM2	: 5	

Total : 76 élèves

Cette année scolaire 1990-1991 a vu la mise en place à Pollionnay de nouveaux horaires :

- Ouverture de la garderie du matin à 7h30.
- Horaires de classe du matin : de 8h30 à 12h (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)
- Horaires de classe de l'après-midi : de 13h30 à 16h (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi). (Samedi matin de 8h30 à 11h30 avec garderie à partir de 7h30).
- De 16h à 17h30 :
 - Activités du contrat d'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant : Gymnastique, Tennis de table, Musique, Informatique-Télématique, Football, Bibliothèque.
 - Etude Surveillée.

Ces modifications d'horaires ont permis de déplacer les activités pratiquées l'année précédente au cours de la pause de midi et de les proposer en fin de journée scolaire sans pour autant réduire la durée possible de l'accueil des enfants à l'école.

AMENAGEMENT DES RYTHMES DE VIE DES ENFANTS DE L'ECOLE

Ce contrat d'Aménagement des Rythmes de Vie des enfants s'est mis en place grâce à l'étroite collaboration des enseignants de l'école, de la

Municipalité, de diverses associations de Pollionnay (Sou des Ecoles Laïques, Bibliothèque Municipale, Club de Football, Ecole de Musique, Association des Familles, Club Hippique "La Randonnée") et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Principe de ce contrat : Offrir un choix d'activités. La notion du choix fait par l'enfant est importante.

Chaque fin de trimestre l'enfant sera interrogé sur les activités qu'il voudra pratiquer le trimestre suivant.

Libre à lui de faire la (ou les) même (s) toute l'année ou de changer chaque trimestre.

Cadre : Les enfants sont pris en charge à l'école à partir de 16h et ils sont ramenés à l'école entre 17h15 et 17h30.

A noter qu'une étude prise en charge financièrement par la Municipalité fonctionne tous les soirs de la semaine de 16h à 17h30.

Coût : 6 francs par semaine, par activité et par enfant pour les activités suivantes : Musique, Gymnastique, Tennis de table, Informatique-télématique. Gratuit pour le Football et la Bibliothèque.

Voici les inscriptions aux activités hors temps scolaire du 1er trimestre :

	GYM	Tennis de table	Musique	Inform. Télém.	Biblio.	Foot
Lundi	G : 7	M : 5	P.M. : 5			
Mardi	P.M. : 17	G : 7				
Jeudi					3 classes en alternance 1 fois / 3	G : 3
Vendredi				G : 11		

P : classe enfantine - M : CP-CE1 - G : CE2 - CM1 - CM2

Activités pratiquées pendant le temps scolaire :

- **Piscine :** Les cours pour les élèves d'âge primaire reprendront le jeudi après-midi de 13h30 à 15h15, à la Piscine de Vaugneray, début octobre.

- **Anglais :** L'apprentissage de l'anglais est reconduit à partir du 15 octobre pour les élèves de CM1-CM2 à raison de 2h par semaine.

- **L'équitation :** Pour les élèves de la classe CE2-CM1-CM2 recommencera en janvier pour deux trimestres.

LA MAISON DE LA RENCONTRE ET LE PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE POLLIGNY

LES CORRESPONDANTS MÈNENT L'ENQUÊTE

IDENTIFIER.

photographier.



mesurer.



décrire.
sans oublier:
les détails,
les inscriptions,
l'état de vétusté



INVENTORIER.

lister tous les
édifices, constructions,
objets, etc...
par familles
par analogie
"sans rien oublier"



ÉTABLIR LA FICHE SIGNALÉTIQUE.

1 PAR OBJET OU
ÉDIFICE INVENTORIÉ.

archivée au niveau
du département et
de la commune, permet la réalisation d'une
"plaquette" de pré-inventaire.



"il n'appartient pas aux historiens de
sonder les reins et les cœurs....
ils ne connaissent que les faits"
G. Bordonove

SITUER.

position par rapport
aux sections et
parcelles cadastrales

DÉSIGNER.

suivant le lieu
ou la coutume.

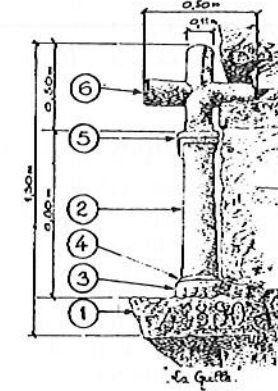


RECHERCHER LES ORIGINES.

si c'est possible

"Qui ne traîne pas des
mystères derrière soi?" J. Giono

opération tous azimuts
archives
départementales, de
Lyon, diocésaines,
municipales, paroissiales, privées
bibliothèques et ouvrages historiques
auprès de ceux qui savent (difficiles à localiser)



Croix de la Guille. repère 11

Orientation: Est
Situation: Hameau de la Cozonnière.
Elle est placée à l'aplomb du pan de mur d'une
remise, à l'angle du carrefour du C.D 30 et du
chemin non dénommé reliant la V.C. 15 dit de la
Coix du Ban au C.D n°30.
Elle est sur la parcelle n°40 de la section A1
(propriété privée; propriétaire: M^r P. Borphomme)
Structure: Dressée sur une pierre (1) de
réemploi scellée en corbeau sur la tranche du
mur dans lequel vient s'engrainer un bras du
croisillon.

Fût (2) tronconique dont le pied sur plinthe (3)
est orné d'un tore (4). Il se termine par un petit chapiteau (5) à tailloir sur
lequel repose le croisillon (6) à bras cylindriques

Dimensions: hauteur totale: 1,30m
hauteur du fût: 0,80m (dont plinthe 0,19m)
croisillon: hauteur: 0,50m; largeur: 0,50m
diamètre des bras: 0,11m

Matériaux: l'ensemble de la croix peut être réalisé en pierre de Cozon
la pierre en corbeau de teinte jaunâtre est plus proche de la
pierre beaujolaise.

Dates connues: la pierre de soutien porte l'inscription A 1880 face est
(A. pourrait être Accari ou Arquillère)
la croix porte sur la plinthe, face est l'inscription 1735

L'origine de l'appellation "Croix de la Guille" provient du nom de
chemin dit "de la Guille" du nom de Guillon (familles ayant habité dans
les hameaux des Mandrières et de la Cozonnière?)

fiche signalétique.

à suivre...



Anciens Combattants

de POLLIONNAY - MARCY-L'ETOILE - SAINTE CONSORCE

14 JUILLET 1990

Les Anciens Combattants étaient à l'honneur ce samedi 14 juillet à l'occasion de la remise de la Légion d'Honneur à **Georges MEILHON** membre de l'association.

Engagé volontaire en 1938, il fait toutes les campagnes du Levant dans la DFL. Tunisie - Bir Akeim - Lybie. En 1941, il rejoint les forces gaullistes anglaises et australiennes, puis est versé dans la huitième Armée Montgomery. Titulaire de la Distinguished Military Cross, de la Médaille Militaire, Croix de Guerre, Médaille des Blessés, etc...

L'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur lui a été remis par M. Bernal.

Félicitations à notre ami Georges Meilhon. Il est à noter qu'à ce jour, l'association des Anciens Combattants de Pollionnay, Marcy-l'Etoile, Ste Consorce compte **trois** titulaires de la Légion d'Honneur.

VOYAGE "LA VALLEE BLEUE" DU 15 SEPTEMBRE 1990

Tous étaient à l'heure, Place des Anciens Combattants (mais au fait, qu'est devenue la plaque ?) et pourtant, la journée s'annonçait mal. Un ciel gris après le gros orage de la veille, et surtout, notre car n'était pas là. Enfin, le voilà, avec quelques minutes de retard dû à un bris de pare-brise en cours de route, le chauffeur Jacky ayant dû faire demi-tour pour changer de véhicule.

Bien sûr, il est excusé et même félicité d'avoir fait si vite. Le car de la Société Gilbert-Manigaud est confortable et notre jeune et sympathique chauffeur, conduit de façon rassurante et bien.

Les brumes matinales nous accompagneront jusqu'à la Centrale Nucléaire du Bugey et là, après avoir franchi quelques hauteurs, se dissiperont petit à petit, pour faire place au soleil à notre arrivée à Montalieu, capitale de la "Vallée Bleue".

A 10h30, accueillis par le Capitaine et son Assistante, sur le "Dauphin Bleu", nous appareillons pour une remontée du Rhône jusqu'au pont de Groslée. Une belle promenade d'une heure et demie, et la découverte commentée tout au long du parcours par notre Capitaine, de cette Vallée Bleue qu'on ne peut apprécier pleinement que du fleuve même (les falaises du Bugey, la faune, poules d'eau, hérons, castors et le travail de l'homme d'aujourd'hui, la Centrale de Creys Malville, l'usine des ciments Vicat). Avant d'arriver à bon port, nous allons découvrir aussi un excellent petit "Chardonnay Blanc", et voici le débarquement à Pont Groslée (pont suspendu de portée unique de 180 mètres).

Une réception était organisée par Monsieur Charlin, Viticulteur, et dans son caveau sentant le neuf, quelques bouteilles de "Montagnieu" furent sacrifiées à l'apéritif.

Le restaurant Penelle avec vue sur le Rhône, nous servira à la satisfaction de tous, un repas copieux, délicat avec un service digne d'éloges. Le bureau, tout naturellement offrira on s'en doute, la coupe de "Montagnieu" après cet excellent repas.

Mais le temps passe trop vite... on n'a même pas le loisir de pousser la chansonnette... le petit train nous attend.

Après quelques photos de groupe au bord du plan

d'eau de Montalieu et distribution de sucres aux canards, nous faisons connaissance avec les wagons du chemin de fer du Haut Rhône datant de 1892. La vitesse est grisante... peut-être 10 km/h - 15 dans les descentes. Après avoir traversé la forêt de Corniolay, nous suivons le Rhône sur le chemin de halage jusqu'au barrage de Sault Brénaz, puis changement d'aiguillage, manœuvre de la locomotive, pour le retour. Le petit train est une merveille du genre, un vrai jouet pour adultes. T.G.V. on ne connaît pas !

18h30. Nous reprenons notre car (on avait oublié ce qu'était le confort !)... Crémieu nous accueille pour éteindre la soif, et c'est directement que nous rentrons à Ste Consorce et Pollionnay avec encore sur les visages les couleurs de cette belle journée ; si les yeux brillent, c'est surtout de joie.

Avant de se quitter, nous avons une pensée pour les absents : s'ils savaient ce qu'ils ont manqué !

Allons, il leur reste en cette année 1990, le **Samedi 1er décembre et notre désormais traditionnelle choucroute pour se rattraper.**

Alors, amies, amis, à bientôt.

NOUVELLES... NOUVELLES

Nous apprenons avec plaisir :

- L'attribution de la carte du Combattant et carte du Combattant Volontaire de la Résistance à Madame Dugenet Marie-Thérèse ayant servi le BCRA, épouse de notre sociétaire Paul Dugenet.

- L'attribution de la Carte du Combattant à André Crotta au titre de la Guerre d'Algérie.

Les cartes et décorations seront remises aux récipiendaires à l'occasion du 11 Novembre prochain.

SOIREE CHOUCRUTE : SAMEDI 1ER DECEMBRE

Anciens Combattants, Amis, habitants de Pollionnay, réservez votre soirée pour la traditionnelle soirée choucroute des Anciens Combattants, dans une ambiance joyeuse et amicale. Danses rétro... et modernes.

**DU NOUVEAU A CRAPONNE !
OUVERTURE D'UNE AGENCE**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

au 95, Avenue Édouard-Millaud
du Mardi au Samedi

TÉL. 78.44.65.30

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CONJUGUONS NOS TALENTS.

MAISON DES JEUNES



Mais que font-ils ?

Vous reconnaîtrez sans doute, la magnifique calèche qui a promené cahin-caha de nombreux amateurs lors de la foire du 2 septembre. Cette vénérable carriole a une histoire. Elle appartenait à Jean-Barthélémy Delorme, le grand-père de René Delorme qui l'a mise à la disposition du Comité des Fêtes.

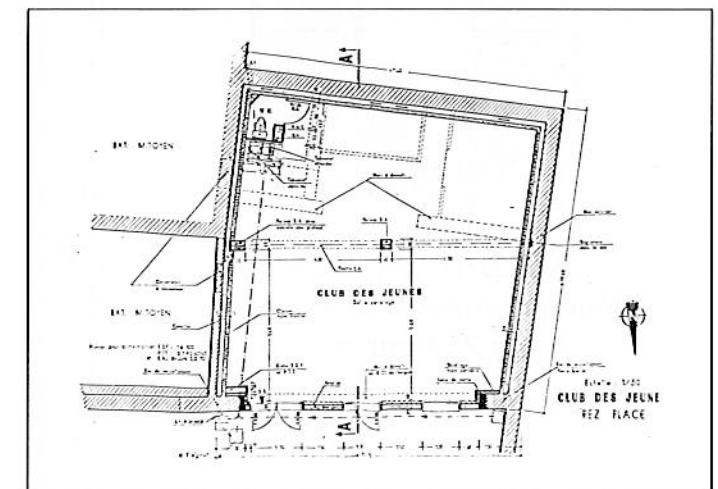
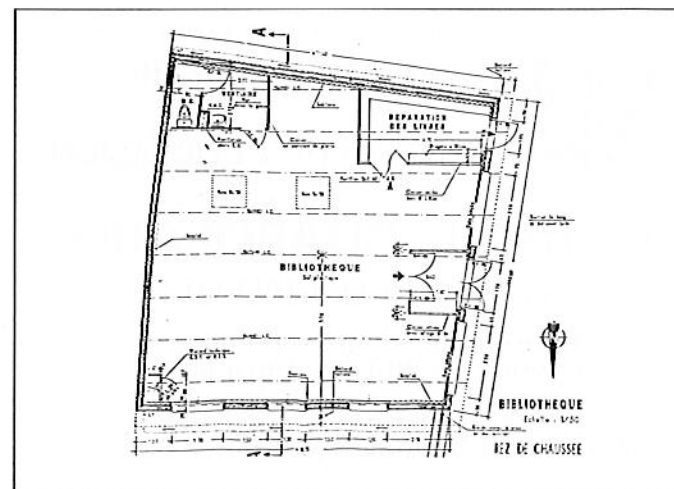
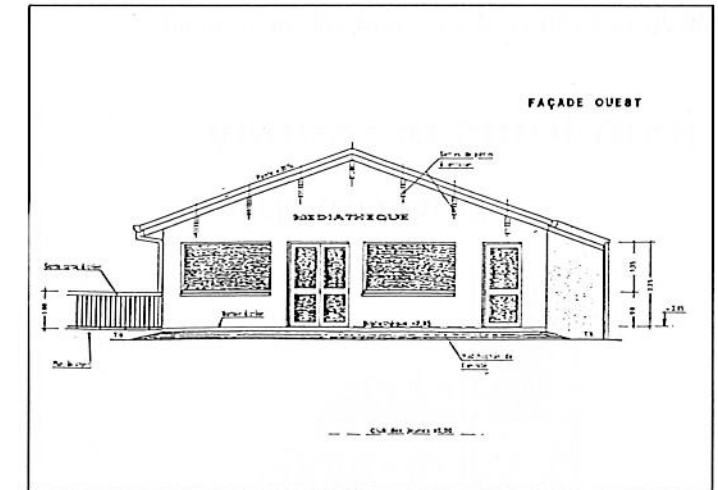
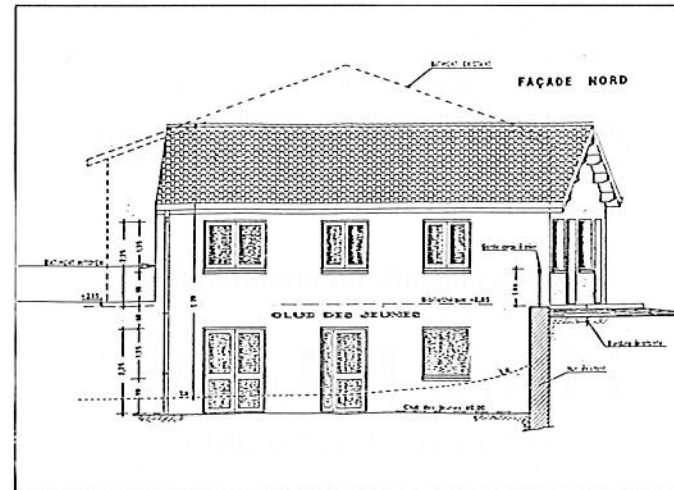
Le Président, Henri Larue, a mobilisé une foule de bonnes volontés qui se sont appliquées à rajeunir le véhicule : les bénévoles du Comité des Fêtes ont revu la mécanique et la menuiserie, ont refait les sièges, et nous les jeunes, on a nettoyé, récuré, brossé et passé la première couche de peinture (aie ! les taches)... puis, l'artiste Mr Gervain, a refait

les revêtements de sol et mis la couche et la touche définitive (notons qu'à sa demande seules les fournitures lui seront réglées). Bel exemple d'entraide.

Si un cheval possédant propriétaire voulait bien s'atteler régulièrement au véhicule, qu'il prenne contact avec le Comité des Fêtes, pour égayer dimanches et fêtes de famille.

Et roule la calèche !

LOCAL JEUNES ET MEDIATHEQUE PLANS



Association des Familles

L'association a repris ses activités depuis le 24 septembre. Toutefois, il n'est jamais trop tard pour se joindre aux divers groupes :

- Gymnastique mixte pour enfants de 4 à 12 ans, responsable : Marie-Jo Carret, tél. 78 48 12 76.
- Gymnastique mixte pour adultes, responsable : Andrée Roux, tél. 78 48 14 30.
- Cours de couture, responsable : Maryse Blanchard, tél. 78 48 15 13.
- Activité nouvelle : Ping-Pong pour tous les âges. Les personnes intéressées se signalent auprès de Michel Cellier, tél. 78 48 10 41.

Pour les jours, horaires et tarifs de toutes ces activités, se reporter au bulletin municipal précédent.

Autres animations :

- L'association a assuré les repas froids pour la foire. 78 repas ont ainsi été servis.
- Conférence-débat du 5 octobre avec le Docteur et Madame Stagnara : "L'amour, on y est pour quelque chose".
- Prévus dans le courant de l'année : une démonstration de la gymnastique enfant au cours d'une petite soirée familiale, nous en reparlerons.

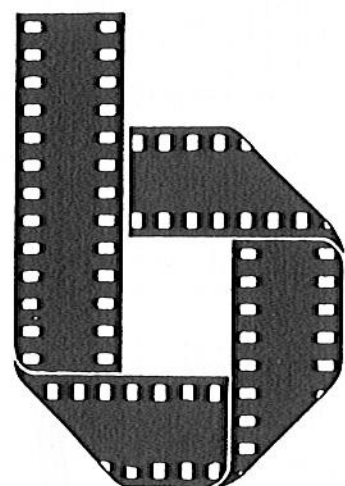
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre ?

La Maison de la Rencontre poursuit ses activités :

- Après l'exposition : "Histoire et Patrimoine" qui a connu un vif succès,
 - Les cours d'anglais ont repris : cours de soutien pour les adolescents ou cours pour adultes tous niveaux.
- Pour tous renseignements, s'adresser à **A. Marignier**, tél. 78 48 13 75, ou **J. Chavand**, tél. 78 48 10 89.

- L'assemblée générale à laquelle vous êtes tous et toutes invités à participer, se tiendra le 18 novembre à 11h.
- En projet : une soirée diapos dans le cours de l'hiver.
- La poursuite des enquêtes et des recherches pour le pré-inventaire du Patrimoine de Pollionnay.
- Et bien entendu, chaque 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois : "Dimanche-café", où, de 10h30 à 12h, la Maison de la Rencontre a le plaisir de vous accueillir.

jean-louis bessenay
photographe



KODAK Express
Développement en 1 heure
ou 24 heures

78.57.04.89

103-105, av. Édouard Millaud 69290 Craponne

Boucherie - Charcuterie de campagne

TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande

Pierre BILLIET

69280 SAINTE-CONSORCE

Tél. 78.87.08.54



CARROSSERIE

VENTE NEUF ET OCCASION

GARAGE CHAPOLARD

Agent PEUGEOT-TALBOT

6, Route des Pierres-Blanches
69290 GREZIEU LA VARENNE

78 57 02 09

Ecole de Musique

Les cours ont repris le lundi 1^{er} octobre 1990. L'Ecole de Musique propose des cours de :

- EVEIL MUSICAL (méthode WILLEMS)
- Solfège tous niveaux (enfants et adultes)
- Instruments : piano
violon
flûte à bec, ...

Les cours ont lieu : le lundi de 17h à 20h
le mardi de 17h à 20h
le mercredi de 16h30 à 18h.

Il n'est pas trop tard pour vous faire inscrire. Pour tous renseignements :

Marc Bouchard, tél. 78 48 12 78
Marguerite Cellier, tél. 78 48 10 41.

Deux présentations d'instruments ont précédé les inscriptions et nous remercions toutes les personnes qui ont gentiment participé à cette manifestation.

La secrétaire
M. Cellier

Danielle et Alain Bader
Boulangerie - Viennoiserie
Epicerie

Pains Speciaux

Pâtisseries pour toutes cérémonies, fêtes, mariages, etc...

69290 Pollionnay
Tel. 78 48 11 41

ASCP - SLAP



Le 12^{ème} QUARATHON de POLLIONNAY n'a pas eu lieu. Les raisons en sont nombreuses, la principale étant la diminution du nombre des participants, due à la multiplicité des courses dans la région ; certaines très sponsorisées par des organisateurs "semi-professionnels" ne tenant pas compte du calendrier officiel.

Les parcours adoptés successivement au fil des ans ne semblent pas en cause : ce qui déplaisait aux uns convenait fort bien aux autres.

La question primordiale que nous nous sommes posée a été : qu'est devenu le QUARATHON ? et qu'apporte-t-il à notre commune ?

Les réponses n'ont pas été convaincantes.

Alors !... Alors, nous cherchons autre chose. Il faut renouveler la formule, orienter notre réflexion vers un circuit permanent, style "parcours de santé", balisé (au logo du QUARATHON, bien sûr !) ouvert à tous et en toutes saisons, et entretenu par notre équipe.

Une (ou plusieurs) fois par an, des rencontres, rassemblant les promeneurs et les coureurs habitués de notre circuit vert, pourraient être organisées. Ces rencontres seraient sportives, bien sûr, mais aussi familiales, pittoresques, humoristiques. Et pourquoi pas un "challenge" permanent du meilleur chrono par relais de 4. Le QUARATHON affirmerait encore son nom ; les équipes seraient variées, non seulement en catégorie, mais aussi et surtout par leur composition : ex : 4 personnes d'une même famille, ou 4 générations, toujours d'une même famille, ou 4 sportifs coureurs à pieds et VTT en relais. Egalement, possibilités d'animation lors de fêtes organisées par d'autres associations. Les idées ne

manquent pas... mais d'autres propositions seront les bienvenues.

Nous souhaitons que notre section "SPORT et LOISIRS à POLLIONNAY", plus connue sous l'appellation QUARATHON, retrouve ses racines, son objectif premier : offrir aux habitants de Pollionnay l'occasion -une de plus- de se rencontrer, de se distraire, de faire du sport.

Ensuite, amener des personnes de l'extérieur à découvrir notre commune, à lui devenir fidèle et contribuer ainsi à son économie.

Pollionnay dispose d'un cadre privilégié, d'un environnement de qualité qu'il faut non seulement protéger, mais aussi mettre en valeur.

Une telle réalisation pourrait modestement y contribuer.

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

3 et 5 avenue Jean Jaurès - tél. 78 72 39 39
atelier et pièces détachées
32 et 34 rue Chalopin - tél. 78 69 08 62



Sauvegarde des Côteaux du Lyonnais

Comité de Pollionnay

Il est fréquent lors des réunions de la SCL de citer la commune de Pollionnay en exemple, pour son efficacité et le travail qu'elle accomplit.

Les huit cents signatures, la position du Maire et du Conseil Municipal positionnent notre commune en tête du "Hit-parade" des communes opposées au schéma de voirie de l'Ouest Lyonnais. Nous tenons à remercier nos élus pour leur position courageuse, les membres du bureau, les habitants de Pollionnay, les amis, pour le travail effectué.

Le 24 juillet, une lettre a été adressée à mesdames et messieurs les Maires et Conseillers Municipaux. Dans cette lettre, nous demandons aux maires des 17 communes regroupées au sein de notre association de ne pas procéder à l'inscription du périmètre d'étude de la nouvelle voirie dans le plan d'occupation des sols.

Nous justifions notre demande par différents points :

- Le principe

Accepter d'inscrire le périmètre d'étude c'est accepter le principe même du projet.

- Les éléments

Les données statistiques, base de l'argumentation de Mr Tréguet rapporteur du projet, sont fausses. L'exemple des demandes de permis de construire est significatif. Un contrôle effectué par notre commission "habitat" de l'association le prouve : sur 12 communes, le nombre de constructions neuves diminue de moitié, après enquête par rapport aux chiffres annoncés.

- La préparation du projet

Les plans ayant servi pour le tracé de la voie nouvelle ont presque 20 ans, malgré les dires de Mr Tréguet qui explique dans sa note du 28 mai 1990, que le projet tient compte de l'urbanisation actuelle et future sur le secteur concerné.

- La nature réelle du projet

Voirie locale ou futur contournement Ouest ?

D'un côté, un Conseil Général qui affirme : c'est pour vous et rien que pour vous ; de l'autre, la Courly et certains élus des communes de l'Est qui disent et qui écrivent : c'est un contournement Ouest. Qui croire ?

- Le développement de la région

Depuis 20 ans, le SDAU de l'Ouest Lyonnais, géré par nos élus et la CRCL prévoit un développement raisonnable, progressif et en bonne harmonie avec le caractère rural, agricole et sensible de notre région. Et sans concertation préalable, le Conseil Général décide que ...

Nous avons, par le poids des 15 000 signatures des pétitions, par les quelques 2 500 manifestants à la marche de protestation du 1er juillet 1990, le droit d'exiger de nos élus qu'ils adoptent une position ferme face au Conseil Général.

Mesdames et messieurs les élus, habitants de Pollionnay, de trop nombreuses communes de la périphérie lyonnaise payent aujourd'hui un lourd tribut à un développement incontrôlé.

Ne les rejoignez pas en acceptant de jouer les apprentis sorciers. Les décisions d'aujourd'hui seront irréversibles dans quelques années.

Pensons dès maintenant à l'avenir de notre région, de notre commune et de nos enfants.

Le Bureau

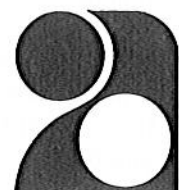
TRANSPORT - TERRASSEMENT

Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, Allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON
Tél. : 78-59-22-64



S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

"La Rapaudière"
69290 POLLIONNAY
Tél. 78.48.12.48

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

Classes en 1

VOGUE

Nous remercions vivement toutes les personnes de Pollionnay qui ont généreusement accueilli nos brioches et tous ceux qui ont honoré de leur présence nos bals de la Vogue. Nous prions les habitants qui n'auraient pas eu notre visite de nous excuser, il est quelque peu difficile de ne pas faire de "gaffe".

Nous remercions particulièrement Monsieur Duclos, Maire de Pollionnay, qui a su, par son efficacité et son dévouement permettre au bal du dimanche soir de se réaliser dans une ambiance chaleureuse.

Nous donnons bien évidemment rendez-vous à ceux qui aiment danser avec la fabuleuse musique d'un orchestre qui rajeuni certains cœurs par ses valse, tangos... **le 17 novembre** autour d'un repas.

VOGUE, VOGUE, Oh mon beau bateau,
Sur la mer si bleue, si pure,
C'était en lourd fardeau,
Demandant un travail très dur,

Mais les CLASSES EN 1, désireux,
Réunis dans une enceinte solide,
Ont essayé de faire de leur mieux,
La joie, pour combler le vide.

Une fête dans notre petit village,
C'est une fleur qui s'épanouit,
C'est à travers tous les âges,
Le moyen de nier l'oubli.

On est une population
Qui a besoin de se rencontrer,
Et cela, grâce à la tradition,
Qu'il faut vainement garder.

Cependant, des perturbateurs,
Comme la tempête peut surgir,
Détruisent avec "honneur"
Ce que les hommes ont fait aboutir.

C'est pourquoi, des braves gens
Ont alors crié leur mécontentement,
Et ainsi lié les habitants
A réagir fortement.

Mille mercis, qui ne sont pas à la hauteur
Il est certain, face au soutien
De Monsieur le Maire, des Sapeurs,
Des habitants, et enfin des "1".

CLASSES EN "1"

Voyages GILBERT Havas Diffusion

15, rue de la Charité - 69002 LYON - Tél. 78 34 78 09
186, cours Emile Zola - VILLEURBANNE - Tél. 78 84 56 72

LOCATION DE CARS 8 à 80 places

Cars : toilettes - vidéo - Air conditionné

Séjours - Circuits - Avions

Billets avions - SNCF

Programme spéciaux pour groupes

Si votre publicité s'était trouvée ici

ELLE AURAIT ETE VUE

PRESSING MODERNE

R. FAHY

La Tourette - 69290 CRAPONNE - Tél. 78.57.12.56

Teinture - Dégraissage à sec

Centre Médical "Les Aurélias"

Le samedi après-midi 22 septembre une kermesse a été organisée à la Maison de Retraite "Les Aurélias" à Pollionnay.

Les enfants, petits enfants, arrières petits enfants et amis des résidents étaient venus nombreux partager ce moment de fête avec leurs

parents et le personnel de l'établissement.

Divers stands étaient installés : loterie, jeux de balles, d'anneaux, bowling, pêche à la ligne et même un stand maquillage pour les petits.

Le soleil aussi a été de la partie pour ce dernier jour de l'été.



Etablissements médicalisés pour personnes séniles et désorientées

Les **Aurélias** Pollionnay

69290 Pollionnay par Craponne
Tél. 78.48.15.33

LE PERSONNEL MEDICAL

Neuropsychiatre, gériatre, généraliste, chefs de groupe, infirmières, aides-soignantes spécialisées (de jour et de nuit) sont attachés à l'établissement avec "astreinte" 7 jours sur 7.

LE BON SAMARITAIN DE LA ROUTE

Le SECOURISME, pratiqueras
De tout ton cœur, passionnément

Voici donc ce que tu feras
Si tu découvres un accident.

Le Reste du Monde, oublieras
Devant les victimes... gisant.

Sans plus attendre, baliseras
Pour éviter d'autres accidents.

L'essence, de terre, recouvriras.
C'est un Danger, c'est le plus grand.

Toi-même, te protégeras.
Approche-toi, très prudemment.

Le Contact, très vite couperas
Pour éviter l'embrassement.

Les Fumeurs, Curieux, éloigneras
Ou les occuperas utilement.

Victimes cachées, rechercheras
Dans les abords rapidement.

Les Secours, alerteras
Pour qu'ils arrivent plus rapidement.

Les Gendarmes, appelleras,
Pompiers, Médecin, également.

Restant très calme, tu agiras
Mais en opérant rapidement.

Des ignorants, te méfieras,
Sinon, ils te mettraient... dedans !

Chaque blessé, examineras
Sans le bouger, délicatement.

Cravate, ceinture desserreras.
Pour qu'il respire plus facilement.

Surtout tu le questionneras
S'il ne répond, c'est IMPORTANT.

Qu'il respire, t'assureras.
Qu'il ne saigne pas... abondamment.

Le "bouche à bouche", tu feras
Ou tu poseras des pansements.

Le garrot, éviteras.
Pansement serré vaut autant.

Ton blessé, tu l'assiéras
S'il respire difficilement.

S'il est INCONSCIENT, le placeras
"En Sécurité", sur le flanc.

Surtout "Tête basse", le mettras.
Ne l'oublie pas, bon sang de bon sang !

S'il te répond, le laisseras.
Ne déplace pas... inutilement.

Ses vertèbres, respecteras
Et son bassin, évidemment.

Ses membres, immobiliseras
S'ils furent heurtés trop violemment.

Les victimes, surveilleras
Attention aux vomissements.

Tes blessés, ne les sors pas.
Les Pompiers sont plus compétents.

En les tirant, tu les tueras,
Si tu n'es pas bien au courant.

S'il y a le feu, tu éteindras.
Si tu le peux évidemment.

Le Sauvetage, tu essaieras
"En catastrophe", le risque est grand !

Les Victimes, au chaud, garderas.
Recouvre-les, tout simplement.

Point d'alcool, ne donneras.
Ce n'est pas un médicament.

Ces victimes, rassureras
De bonnes paroles, au bon moment.

Au Grand Médecin, tu ne joueras
Fais l'essentiel, tout simplement.

Aux Secours, relais passeras.
Offre d'aider, très gentiment.

Voilà donc ce que tu feras
Si tu découvres un accident.

Tes connaissances, reviseras.
On n'est jamais trop compétent.

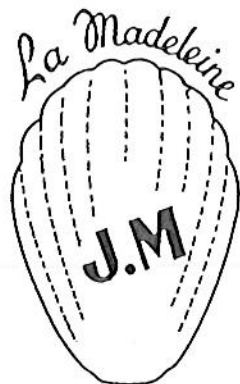
Très bien, ainsi ; te conduiras
SAMARITAIN du TEMPS PRESENT.

Reconnaissance, n'espéreras
Ta RECOMPENSE est... en dedans !

Cdt LEGRAS

LE PROCHAIN NUMERO PARAITRA DEBUT JANVIER 1991

Nous prions les Associations de bien vouloir nous informer **avant le 15 décembre 1990** des changements de responsables afin que nous puissions en tenir compte pour le bulletin de janvier.



Fournisseurs en collectivités

BISCUITERIE - VIENNOISERIE - PATISSERIE - SPECIALITES "PUR BEURRE"
Madeleines - brioques - Croissants - Tartes

SOFAADIS S.A.

Anc. Ets MAISONNEUVE

Chemin des Bruyères - 69280 SAINTE-CONSORCE - Tél. 78 57 09 47

VENTE AUX PARTICULIERS

Jacques Poix Communications

IMPRIMERIE - PAPETERIE - PHOTOCOPIES noir/blanc - COULEURS
TIRAGE DE PLANS - Publication Assistée par Ordinateur

CRAPONNE

68 avenue Edouard Millaud

78 44 87 66

Fax 78 44 62 35

TASSIN

50 avenue Victor Hugo

78 34 89 18

Fax 78 34 88 91

CREE
COPIE
IMPRIME

La vie prend des couleurs avec le libre service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h. à 19 h. du lundi au samedi
de 9 h. à 12 h. dim. et jrs fériés**



Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél : 78 87 18 58